

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie	J400

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7, L313-8,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 21 et 22 octobre 2021 approuvant les mesures relatives à la mobilisation pour l'emploi,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 et la convention financière annuelle 2024 signée le 12/04/2024 entre la Région et l'Etat et adoptés à la session du Conseil régional du 28 mars 2024.
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 1^{er} octobre 2024 approuvant les règlements d'intervention concernant la participation de la Région aux frais de transport, hébergement et restauration des candidats, jurés et intervenants et aux frais de déplacement des établissements visiteurs à la 48^{ème} édition de la compétition des métiers Worldskills,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 et 20 décembre 2024 approuvant les nouveaux termes du règlement d'intervention « job étudiant : prime de 200 € ».

VU la délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2025 approuvant le Budget primitif et notamment son programme « Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie ».

VU la délibération de la Commission permanente du 28 avril 2025 approuvant le règlement d'intervention relatif au frais de déplacement pour l'édition 2025 du Région Big Bang Emploi.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et WorldSkills France pour l'organisation de la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à signer cette convention de partenariat,

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire à chaque pôle professionnel partenaire de l'organisation de la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills, selon la répartition présentée en annexe 2,

D'AFFECTER

Une autorisation d'engagement correspondante d'un global de 152 900 €,

D'APPROUVER

le modèle-type de convention de partenariat entre la Région et les Pôles professionnels pour l'organisation de la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills, présenté en annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à signer cette convention de partenariat avec chaque Pôle professionnel,

D'APPROUVER

le règlement d'intervention pour la participation financière de la Région aux frais de transport, hébergement et restauration engagés par les compétiteurs, jurés et intervenants missionnés et organismes faisant l'avance des frais qui se rendront aux événements liés à la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills, présenté en annexe 4,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 55 000 € pour la participation financière de la Région aux de transport, hébergement et restauration des compétiteurs, jurés et intervenants et organismes participants à la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills (pré-sélections et finales régionales),

D'APPROUVER

le règlement d'intervention pour la participation de la Région aux frais de déplacement des établissements visiteurs aux finales régionales de la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills, présenté en annexe 5,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant de 40 000 € pour la participation financière de la Région aux frais de déplacement des établissements visiteurs aux finales régionales de la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills,

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des bénéficiaires de la participation de la Région aux frais de transport, hébergement et restauration des candidats, jurés et intervenants pour la 48ème édition de la compétition des métiers WorldSkills qui s'est tenue en mars 2025, telle que figurant en annexe 6,

DE PRENDRE CONNAISSANCE

la liste des bénéficiaires de la participation de la Région aux frais de déplacement des établissements visiteurs pour la 48ème édition de la compétition des métiers WorldSkills qui s'est tenue en mars 2025, telle que figurant en annexe 7,

D'ABROGER

le règlement d'intervention relatif à la participation financière de la Région des Pays de la Loire pour le déplacement d'établissements d'enseignement ou de formation ou de structures de services publics de l'emploi et de l'orientation aux événements du Région Big Bang Emploi approuvé par la délibération du Conseil régional en date du 5 mars 2026,

D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention relatif à la participation financière de la Région des Pays de la Loire pour le déplacement d'établissements aux événements du Big Bang Orientation & Emploi présenté en annexe 8,

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des bénéficiaires, au titre de l'année scolaire 2025-2026, telle que figurant en annexe 9,

D'APPROUVER

la liste des parrains et le montant des parrainages consentis tels que présentés en annexe 10 ainsi que les prestations de publicités correspondantes telles que présentées en annexe 11,

D'APPROUVER

la convention-type pour les parrains de la tournée présentée en annexe 12,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions avec chaque parrain de la tournée,

D'APPROUVER

la convention-type pour les parrains d'une étape de la tournée présentée en annexe 13,

D'AUTORISER

la Présidente à signer les conventions avec chaque parrain d'une étape de la tournée,

D'AUTORISER

la Présidente à accepter les modifications éventuelles sollicitées par les parrains sur les conventions dès lors qu'elles ne modifient pas le montant du parrainage et la nature des prestations de publicité correspondante,

DE PRENDRE ACTE

que les dépenses et recettes associées à cet événement sont assujetties à la TVA,

D'ATTRIBUER

une subvention de 13 500 €, montant forfaitaire, relative au soutien au fonctionnement et aux activités de l'association du Campus des industries navales sur l'année 2026,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention, présentée en annexe 14,

D'AUTORISER

La Présidente à signer la convention avec l'association du Campus inter-régional des industries navales,

D'APPROUVER

le financement par la Région d'une partie du fonctionnement des 9 Campus des métiers et des qualifications des Pays de la Loire en 2026,

D'ATTRIBUER

une subvention de 36 000 €, montant forfaitaire, au GIP FCIP expérience, qui sera reversée à hauteur de 4 500 € par campus,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 36 000 €,

D'APPROUVER

le financement par la Région d'un soutien aux actions portées par les 8 campus des métiers et des qualifications des Pays de la Loire en 2026,

D'ATTRIBUER

une subvention globale de 72 000 € sur une dépense subventionnable de 135 214 € TTC, au GIP FCIP Expérience, pour la réalisation des actions des Campus des métiers et des qualifications,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 72 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention figurant en annexe 15.,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention avec les 8 Campus des métiers et des qualifications des Pays de la Loire,

D'APPROUVER

le financement par la Région d'une partie du fonctionnement du Campus des métiers et des qualifications Design et industrie du futur en 2026,

D'ATTRIBUER

une subvention de 4 500 €, montant forfaitaire, à l'OGEC La Joliverie, en charge de la coopération opérationnelle,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 4 500 €,

D'APPROUVER

le financement par la Région d'un soutien à l'action portée par le campus des métiers et des qualifications Design et industrie du futur en 2026,

D'ATTRIBUER

une subvention globale de 9 000 € sur une dépense subventionnable de 14 000 € TTC, à l'OGEC La Joliverie, pour la réalisation de l'action « De la techno et des robots ! »,

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement de 9 000 €,

D'APPROUVER

les termes de la convention figurant en annexe 16,

D'AUTORISER

La Présidente à signer la convention avec l'OGEC La Joliverie

D'APPROUVER

l'avenant à l'accord de consortium « Compétences pour les énergies Durables et Décarbonées en Pays de la Loire » validé en session du Conseil régional du 5 mars 2026, figurant en annexe 17,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

les termes de la convention de reversement de la subvention pour la mise en œuvre du projet « Compétences pour les Energies Durables et Décarbonées en Pays de la Loire » dans le cadre du volet Compétences et métiers d'Avenirs de l'Appel à Manifestation d'intérêt France 2030, présenté en annexe 18,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer

DE PRENDRE CONNAISSANCE

de la liste des bénéficiaires du dispositif « job étudiant : prime de 200 euros », au titre de l'année scolaire 2024-2025, telle que figurant en annexe 19.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire.

Vote dissocié sur le point relatif à la 49ème édition de la compétition des métiers WorldSkills

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Raymond de MALHERBE

Vote dissocié sur le point relatif au Big Bang Orientation et Emploi

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble;

Abstention : Raymond de MALHERBE.

Ces élus ne prennent pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO et Louis ROSSI.